

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00376

Numéro SIREN : 484 127 832

Nom ou dénomination : A.M.H. PRODUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2023 sous le numéro de dépôt 3868

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL A.M.H. PRODUCTIONDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise Parc Activité Vallée de l'Ecaillon 59224 THIAITDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 8 4 1 2 7 8 3 2 0 0 0 4 2Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2022

						Exercice N clos le, 31/12/2022			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	1 213	AG	1 213		
		Fonds commercial (1)		AH	34 265	AI		34 265	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP	10 388	AQ	9 577		811
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	96 751	AS	87 358		9 392
		Autres immobilisations corporelles		AT	30 321	AU	31 045	(	723)
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	18 640	CV			18 640
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH	4 500	BI			4 500
TOTAL (II)				BJ	196 079	BK	129 194		66 885
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT	64 332	BU			64 332
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	334 557	BY	1 778		332 778
		Autres créances (3)		BZ	9 518	CA			9 518
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
Disponibilités		CF	389 419	CG			389 419		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	5 358	CI			5 358	
	TOTAL (III)		CJ	803 186	CK	1 778		801 407	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	999 266	IA	130 972		868 293	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL A.M.H. PRODUCTION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 16 000)			DA	16 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	606 537	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	18 187	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	642 325	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 957	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	229	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	138 726	
	Dettes fiscales et sociales			DY	83 715	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	1 339	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	225 967		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	868 293		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	225 967
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	85	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A.M.H. PRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 868 293 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 18 187 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

durée amortissement : 1 an

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	34 265			34 265
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 213			1 213
Immobilisations incorporelles	35 478			35 478
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 388			10 388
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	94 316	2 436		96 752
- Installations générales, agencements aménagements divers	11 679			11 679
- Matériel de transport	12 150			12 150
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 493			6 493
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	135 026	2 436		137 462
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	18 640			18 640
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 500			4 500
Immobilisations financières	23 140			23 140
ACTIF IMMOBILISE	193 644	2 436		196 080

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 436		2 436
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 436		2 436

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste
Virements vers l'actif circulant
Cessions
Scissions
Mises hors service

Diminutions de l'exercice

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	34 265
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	34 265

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 213			1 213
Immobilisations incorporelles	1 213			1 213
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	9 034	543		9 577
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	81 410	5 948		87 359
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 150	998		9 148
- Matériel de transport	12 150			12 150
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 943	3 804		9 747
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	116 687	11 294		127 981
ACTIF IMMOBILISE	117 901	11 294		129 194

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 353 934 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 500		4 500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	334 557	334 557	
Autres	9 518	9 518	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 358	5 358	
Total	353 934	349 434	4 500

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 16 000,00 euros décomposé en 1 600 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 225 968 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	85	85		
- à plus de 1 an à l'origine	1 873	1 873		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 727	138 727		
Dettes fiscales et sociales	83 715	83 715		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 568	1 568		
Produits constatés d'avance				
Total	225 968	225 968		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 2 502

(**) Dont envers les associés 229

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 229 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON.PARVENUE	376
Chauffage à payer	577
EAU A PAYER	308
HONORAIRES A PAYER	3 177
Banque - Intérêts courus à payer	85
Congés à payer	17 411
Autres charges personnel à payer	2 720
Charges sociales - charges à payer	6 268
Taxe apprentissage à payer	291
CET à payer	63
Total	31 275

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Locations mobilières d'avance	4 090		
Maintenance, période d'avance	1 269		
Total	5 358		

A.M.H. PRODUCTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 euros
Siège social : Parc Activité Vallée de l'Ecaillon
59224 THIA NT
484127832 RCS VALENCIENNES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 juin 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 18 187 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	18 187 euros
Absorption des pertes antérieures	0 euros

Solde	18 187 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte "autres réserves"	1 813 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	20 000 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 12,50 euros par part	20 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 15 juin 2023.

JUL.

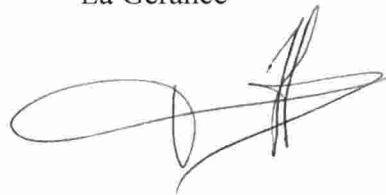
Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2019 : Néant

Exercice clos le 31/12/2020 : 20 000 euros, soit 12.50 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % 20 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 10 000,00 euros, soit 6,25 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'Z' shape followed by a vertical line and a horizontal stroke.